



# Haute-Normandie

**Dispositif d'accompagnement A21 Scolaires :** Oui

**Nom du dispositif :** "Etablissements du développement durable" (EdDD)

**Date de lancement :** 2005

**Format d'accompagnement :** Cadre de référence commun / Formations des coordonnateurs du DD au sein de l'établissement / outils pour les différentes phases de la démarche

**Nombre d'établissements concernés :** 258

**Processus de reconnaissance :** Oui à trois niveaux ("Confirmation de l'engagement", "Maîtrise de la démarche", "Exemplarité")

## Naissance et fonctionnement général du dispositif



De nombreuses académies ont adopté une politique d'échanges au sein de leur territoire. Elles ont mis en place des comités de pilotages académiques ou équivalents et travaillent en synergie avec des partenaires territoriaux. Ces dispositifs sont une opportunité pour les établissements et les enseignants de disposer de partenaires clairement identifiés et agréés, permettant ainsi d'échanger des expériences et de se former. Le dispositif régional des « **Etablissements du développement Durable (EdDD)** » dans l'académie de Rouen fédère ainsi aujourd'hui 15 partenaires et concerne 242 établissements pour rentrée 2012-2013.

Ce sont en 2005 12, puis en 2010, 15 partenaires institutionnels\* qui portent une ambition régionale, celle de contribuer par l'action et l'éducation à une Éducation au développement durable –EDD– qui implique tous les acteurs de la communauté éducative et ses partenaires. Sans équivalent au plan national, la démarche de projet a permis de réunir au sein de ce collectif les principaux acteurs de l'EDD. Le partenariat prend tout son sens avec la co-construction et la mise en œuvre, par un groupe de formateurs et d'accompagnateurs représentatifs de la diversité des partenaires, des outils d'accompagnement, ressources pédagogiques et journées de formations.

## Modalités d'accompagnement

Avec la formalisation progressive du cadre de référence (un logo spécifique, une charte qui marque la volonté d'appartenance à un réseau en promouvant une vision partagée, et un label qui ne constitue surtout pas une finalité mais plutôt une reconnaissance, une valorisation du travail fourni et aussi une façon de rendre pérenne la démarche engagée), on est progressivement passé d'une volonté commune d'éduquer au développement durable à une vision partagée des démarches d'Agenda 21 d'établissement d'enseignement ou de formation.

Concrètement, un tel dispositif est bénéfique aussi bien à l'établissement qu'aux enseignants. Pour l'établissement, il s'agit de montrer que le développement durable s'incarne dans le fonctionnement et la gestion éco-responsable de sa structure propre. L'amélioration des impacts liés au fonctionnement et à la gestion du restaurant scolaire, des fluides ou des espaces verts par exemple constitue un objectif et autant de supports pédagogiques possibles pour les enseignements.

## Outils et formations proposées

Chaque établissement souhaitant rejoindre les 242 établissements ou écoles déjà inscrites dans le dispositif bénéficiera de trois jours de formations offertes à la personne nommée « Coordonnateur du développement durable (CDD) » proposées par plusieurs partenaires. A chaque étape du programme EdDD, le réseau propose des formations pour : démarrer le projet, réaliser un diagnostic, élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions, et évaluer la démarche dans sa globalité. De nombreux outils sont présentés comme par exemple le diagnostic de l'établissement, qui constituera le véritable point de

départ à toute démarche de progrès menée au sein de l'établissement. L'édition d'un Rapport annuel d'activités du développement durable est également indispensable pour rendre pérenne tout projet grâce à une évaluation partagée.

## Label

Le label « Etablissements du développement durable » (EdDD) existe depuis 2008. Les objectifs de cette labellisation régionale sont de reconnaître officiellement la contribution des établissements au développement durable ; de valoriser les actions, les acteurs et les établissements engagés ; de renforcer l'identification du programme EdDD par les partenaires et le public, et d'inscrire dans la durée la démarche des établissements.

[Pour en savoir plus sur le cadre général de la démarche de labellisation](#)

## Mise en réseau et communication

Le dispositif régional a lancé en avril 2008 une [charte d'engagement](#). La Charte des Etablissements du développement Durable est le document de référence commun des établissements engagés et des 15 partenaires du programme.

### Pour en savoir sur le dispositif

<http://edd.spip.ac-rouen.fr/>

[Liste des établissements](#)

[Site des séminaires EdDD de Haute Normandie](#)

[Outils en ligne](#)

## Contact

Thierry Basley - Education nationale : rectorat de Rouen –

Courriel : [thierry.basley@ac-rouen.fr](mailto:thierry.basley@ac-rouen.fr)

## Partenaires du dispositif (15)

\*Académie de Rouen, DRAAF, DREAL, Conseil régional de Haute-Normandie, Conseils généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime, CREA, ADEME, Agence de l'eau de Seine Normandie, association AREHN, association CARDERE, Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, ainsi que les villes de Rouen, Canteleu et Grand-Couronne



MAJ : 2012-2013